

TOUT DOSSIER NE COMPORTANT PAS, LORS DE SON DÉPÔT, L'ENSEMBLE DES PIÈCES EXIGÉES NE DONNERA LIEU A AUCUNE RELANCE ET FERA L'OBJET D'UNE DÉCISION DE REJET PAR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**LES PIÈCES SUIVANTES DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE JOINTES
AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION :**

A - Une photographie d'identité récente

B - Un justificatif de nationalité française : photocopie lisible de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ou, à défaut, un certificat de nationalité française récent

C - Pour la condition de diplôme Bac + 4 :

- une copie d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 4 années d'études après le baccalauréat ou attestation justifiant d'une qualification reconnue au moins équivalente,

- tous documents, présentés le cas échéant dans une traduction en français établie par un traducteur assermenté, établissant que le diplôme, titre ou attestation a été délivré par une autorité compétente, compte-tenu des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables dans l'Etat concerné

D - Pour les docteurs en droit titulaires d'un autre diplôme d'études supérieures, ayant exercé des activités d'enseignement ou de recherche :

- copie du diplôme national de doctorat en droit

- copie d'un autre diplôme d'études supérieures

- copie du contrat doctoral ou contrat ATER ou contrat de professeur des universités ou de maître de conférences ou de chargé d'enseignement vacataire

- état des services établi suivant le modèle en annexe I ou reprenant les informations demandées sur cet imprimé.

E- Pour la condition d'activité professionnelle :

- **pour les activités relevant du secteur public :**

- Un état des services établi suivant le modèle en **annexe I** ou reprenant les informations demandées sur cet imprimé. Un état doit être établi pour chacune des administrations auxquelles a appartenu le candidat.

- Pour les agents non titulaires, les photocopies des contrats sont obligatoires.

- **pour les activités relevant du secteur privé :** un état des activités exercées établi suivant le modèle en **annexe II**. Un document justificatif doit être fourni pour chacune des activités du secteur privé :

Certificat ou attestation de travail accompagné d'un CV et d'une fiche de poste (à défaut courrier expliquant de manière précise les fonctions exercées) ainsi que le dernier bulletin de salaire pour chaque activité exercée.

- **pour les avocats**, fournir obligatoirement une **attestation du bâtonnier précisant les périodes d'exercice**.

*Il est rappelé que sous peine de forclusion, le présent dossier de candidature, dûment renseigné et accompagné de toutes les pièces justificatives, doit être transmis **par voie électronique** à l'Ecole nationale de la magistrature, **au plus tard le2024**, ou en cas d'impossibilité d'envoi du dossier par voie électronique, par voie postale à l'ENM, 10 rue des frères Bonie - 33080 Bordeaux Cedex.*

Récapitulatif des pièces à produire :

- Pour le recrutement des magistrats du 2nd grade de la hiérarchie judiciaire :

	Diplôme requis	Condition d'activité professionnelle
Professionnel ayant au moins 7 ans d'activité professionnelle	BAC + 4	Etat des services (secteur public) ou état des activités (secteur privé) Photocopies des contrats (agents non titulaires) Certificat ou attestation de travail, CV et fiche de poste (secteur privé)
Juriste assistant ou attaché de justice	BAC + 4	Etat des services Copie du ou des contrats
Directeur des services de greffe judiciaire	BAC + 4	Etat des services
Avocat	BAC + 4	Etat des activités Attestation du bâtonnier
Docteur en droit	Doctorat en droit	Autre diplôme d'études supérieures Copie du contrat doctoral ou contrat ATER ou contrat de professeur des universités ou de maître de conférence ou de chargé d'enseignement vacataire Etat des services

- Pour le recrutement des magistrats du 1er grade de la hiérarchie judiciaire :

	Diplôme requis	Condition d'activité professionnelle
Professionnel ayant au moins 15 ans d'activité professionnelle	BAC + 4	Etat des services (secteur public) ou état des activités (secteur privé) Photocopies des contrats (agents non titulaires) Certificat ou attestation de travail, CV et fiche de poste (secteur privé)
Magistrat à titre temporaire	BAC + 4	Décret de nomination Etat des services
Directeur des services de greffe judiciaire	BAC + 4	Arrêté de nomination ou de promotion (directeur fonctionnel ou hors classe) Etat des services
Avocat	BAC + 4	Etat des activités Attestation du bâtonnier
Docteur en droit	Doctorat en droit	Autre diplôme d'études supérieures Copie du contrat doctoral ou contrat ATER ou contrat de professeur des universités ou de maître de conférences ou de chargé d'enseignement vacataire Etat des services

ETAT DES SERVICES

Candidat au concours professionnel pour le recrutement de magistrats
des premier et deuxième grades de la hiérarchie judiciaire
(Articles 23 et 24 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature)
Session 2025

ADMINISTRATION :

Un état des services doit être fourni pour chacune des administrations auxquelles a appartenu le candidat

SITUATION DU CANDIDAT ET ETAT DES SERVICES

M /Mme.....Né(e) le à
Catégorie (A, B, C, stagiaire, contractuel, vacataire....) :
Corps et grade actuel.....
Emploi actuel de l'agent.....
Date de titularisation (ou de recrutement).....

Grade	Date décision	Qualité <i>(titulaire, stagiaire, contractuel, vacataire...)</i>	Affectation Lieu, service (1)	Périodes d'emploi		Observations <i>(temps complet / % temps partiel, en détachement, en congé parental...)</i>
				Du.....	Au (2)	

(1) Préciser les différentes affectations dont l'intéressé(e) a fait l'objet.

(2) Y compris toutes les périodes ne correspondant pas à l'exercice effectif de la fonction et retenues pour l'avancement

Soit une ancienneté de ... ans, ... mois, ... jours à la date de signature du présent état des services

L'intéressé(e) exerce-t-il (elle) actuellement ses fonctions ?

Le présent état doit être établi, daté et signé par le chef de service ou l'autorité de nomination

A, le.....

Nom.....

Qualité.....

(Signature)

Cachet de l'administration

**(Obligatoire pour la validité
de l'état des services)**

CONCOURS PROFESSIONNEL SESSION 2025

ANNEXE II

(Articles 23 et 24 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature)

DUREE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE (SECTEUR PRIVE)

ACTIVITES QUALifiantES POUR EXERCER LES FONCTIONS DE MAGISTRAT :

Justificatif * n° (1)	Dates		Nature de l'activité	Organisme ou employeur	Temps complet ou partiel (%)	Cadre** secteur privé				Autres catégories			
	Du	Au				TEMPS TRAVAILLE TENANT COMPTE DU (%)				TEMPS TRAVAILLE TENANT COMPTE DU (%)			
						Ans	Mois	Jours	Heures	Ans	Mois	Jours	Heures
1													
2													
3													
4													
5													
	TOTAL DES ACTIVITES QUALifiantES												
	** au sens des conventions collectives ou avocat, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, avoué, notaire, huissier de justice, greffier de tribunal de commerce (1) Un document justificatif doit être fourni pour chacune de ces activités (certificats de travail + CV et fiche de poste + dernier bulletin de salaire pour chaque activité exercée ; attestation du bâtonnier obligatoire pour les avocats).												
RECLASSEMENT (Partie réservée à l'administration)	Catégorie A : an(s) mois jour(s)					Autres catégories: an(s) mois jour(s)							
	TOTAL : an(s) mois jour(s)												

* Veuillez numéroter vos justificatifs d'activités par ordre chronologique